

**Conférences du Club Social 2018**

Les Membres de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans le cadre des conférences du **Club Social**, j'ai le plaisir de vous convier à une réunion du cycle des conférences 2018, qui aura lieu à **Lyon**, le :

**Mardi 13 mars 2018**

**8h30 à 12h30**

**Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables  
51, Rue Montgolfier - 69006 LYON**

 **Conférences-débat sur les thèmes :**

**Actualité Sociale 2018 (de 8h30 à 10h30)**

animée par **Maître Laurent BELJAN**, Avocat, Cabinet AERYS

*Il s'agit de prendre connaissance des principaux sujets d'actualité importants pour les experts-comptables, dans le cadre de leur mission sociale. Ces sujets sont envisagés sous un aspect pratique et méthodologique, avec des préconisations pour une mise en conformité. Parmi les grands sujets d'actualité à la date du début de l'année 2018 figurent :*

- Les ordonnances réformant le droit du travail : incidences pratiques pour les entreprises : sécurisation de la rupture du contrat de travail, négociation collective dans les entreprises sans délégué syndical, articulation accord de branche / accord d'entreprise, comité social et économique : mise en place, attributions et compte personnel de prévention
- L'actualité des cotisations sociales : Accre, CSG, cotisations salariales maladie et chômage, RSI
- Un panorama d'actualité jurisprudentielle.

La prise en compte de l'ensemble de cette actualité permet de mettre à jour la gestion des dossiers sociaux des clients.

« demande d'homologation CNCC en cours »

**Négociation dans la petite entreprise : comment et pour quoi faire ?**

**Un nouvel outil pour négocier, le kit négociation dans la TPE (de 10h30 à 12h30)**

animée par **Maître Laurent BELJEAN**, Avocat – Cabinet AERYS

*Une des ordonnances du 22 septembre 2017 facilite la négociation dans les TPE et élargit le champ de la négociation en entreprise. De nouvelles opportunités s'offrent aux employeurs pour déroger à l'accord de branche sur de nombreux sujets.*

*Il s'agit de présenter, de façon pratique :*

- Les modalités de négociation d'un accord d'entreprise dans les entreprises de moins de 50 salariés sans délégué syndical (schémas...)
- L'articulation des accords d'entreprise avec les accords de branche
- Les opportunités pour l'entreprise de négocier un accord d'entreprise : aménager le temps de travail, mettre en place des conventions de forfait jours, fixer la période de référence des congés, etc.
- Des accords type directement utilisables dans les TPE
- Les bonnes pratiques pour mener à bien une négociation.

Afin d'accompagner les experts-comptables, un nouvel outil est proposé, le Kit négociation dans la TPE, qui permet un ciblage des clients, des exemples de sujets de négociation et des accords-type.

« demande d'homologation CNCC en cours »

Dans un souci de bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer **votre présence à cette conférence, avant le 1<sup>er</sup> Mars 2018**, par courrier (Ordre des Experts-Comptables RA – 51, Rue Montgolfier 69006 LYON) ou par courriel à [n.laffay@oecra.fr](mailto:n.laffay@oecra.fr)

**Conditions tarifaires :**

- **Adhérent au Club social** : une place offerte et **30 € pour les accompagnants suivants**
- **Non membre du Club Social** : le coût de cette rencontre est de **150 € par personne**.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de ma considération distinguée.

**Jean-Marc MOREL**  
Président du Club Social

Merci de retourner votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement libellé  
à l'ordre du Conseil Régional de l'Ordre – Nombre de places limité  
(Attention aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement)

NOM ..... Prénom .....

Cabinet : .....

Nom du Membre de l'Ordre adhérent au Club social : .....

Adresse : .....

Mail : .....

• Participera à la rencontre  OUI nombre de personnes.....

Membre du Club social - Conférence offerte pour  
une personne et 30 € pour les accompagnants suivants

Non membre du Club social - Conférence 150 €